COMMUNE DE PUPILLIN 39600

N° 45 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 13 NOVEMBRE 2018

Présents : JAQUIER Christian, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, FORESTIER Arnaud, JOLY Lionel, THIEVENT Claudine

Absentes excusées: CHARLES Valérie: a donné pouvoir à Mme THIEVENT Claudine,

MAIRE Corinne : a donné pouvoir à M. JAQUIER Christian

Absente : BRENIAUX Blandine

Secrétaire de séance: THIEVENT Claudine

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

5) Convention station d'épuration d'Arbois

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

- 1) Étude de devis
- 2) Communauté de communes : taxe de séjour 2019
- 3) Communauté de communes : rapport de la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges)
- 4) Décision Budgétaire Modificative N°1 Budget commune
- 5) Convention station d'épuration d'Arbois
- 6) Questions diverses

1) Étude de devis

Le conseil accepte à l'unanimité le nouveau devis de l'entreprise Hand et Vie d'un montant de 7 729,84 € TTC pour l'achat de toute la signalisation handicapés pour la mairie, la salle polyvalente et l'église (panneaux, bandes de guidage, barre d'appui, tablette, boucle magnétique pour malentendant..). Un nez de marche obligatoire devant la mairie et des fixations pour panneaux manquaient sur l'ancien devis.

Cette délibération annule et remplace la délibération prise lors du conseil du 11 octobre 2018.

Des devis sont en cours pour l'achat de tables en béton pour remplacer les tables au belvédère. Des devis seront demandés pour la création de toilettes publiques accessibles aux handicapés dans l'ancien abri bus.

La réfection du mur de la cuisine de la salle polyvalente est à l'étude.

2) Communauté de communes : taxe de séjour 2019

La Communauté de Communes, par le biais de l'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) qui remplace désormais l'Office de Tourisme, a institué la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2019. Ainsi, la commune ne percevra plus la taxe de séjour à compter de cette date.

Vu l'augmentation que représente les nouveaux tarifs, le conseil décide avec 6 voix pour et 2 voix contre de s'opposer à cette décision car la commune souhaite garder ses propres tarifs. Elle devra dans tous les cas reverser sa taxe de séjour collectée à l'EPIC semestriellement.

Afin de compenser cette perte de recette pour les communes, la Communauté de Communes a décidé de redonner le montant de la taxe de séjour 2017, sous forme d'un fond de concours (50% du montant des travaux) pour des projets d'investissements structurants pendant 3 ans.

3) Communauté de communes : rapport de la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges)

Suite à un recours auprès de la Préfecture d'un maire de la Communauté de Communes, ce point est reporté à une prochaine séance.

4) Décision Budgétaire Modificative N°1 Budget commune

Vu les travaux nécessaires dans les logements communaux vacants et vu les recettes supplémentaires des ventes de bois, non prévues au budget 2018, le conseil accepte à l'unanimité le virement de crédits suivant :

Recette fonctionnement:

compte 7022 : coupe de bois – 10 000 €

Dépenses de fonctionnement :

compte 61521 : entretien des terrains : + 2 300 € compte 615221 : bâtiments publics : + 1 700 € compte 615228 : autres bâtiments : + 6 000 €

5) Convention station d'épuration d'Arbois

Afin de répondre à la mise en demeure des services de l'état de réaliser un Schéma Directeur Eaux Usées et eaux Pluviales sur le système d'assainissement de Montigny – les – Arsures, Pupilin, Mesnay et Arbois ainsi qu'une étude AMDEC (Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité), ces quatre communes ont décidé de s'unir, par le biais d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune d'Arbois, pour répondre à cette demande.

La commune d'Arbois sera mandatée pour :

- Les demandes, au nom du groupement, de subvention auprès des partenaires financeurs
- La passation et le suivi du marché de ces études, en accord avec les 3 autres communes, incluant les services d'un AMO (assistant maîtrise d'ouvrage) si besoin.
- Les perceptions de subvention et des soldes auprès de chaque commune suivant les modalités fixées dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et notamment l'annexe comptable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le fonctionnement de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette étude décrite dans la convention annexée à cette délibération
- autorise Mr le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

6) Questions diverses

Suite à 2 demandes de particuliers de coupe d'arbres sur le domaine public, la commission bois se rendra sur place pour déterminer les travaux nécessaires.

INFORMATIONS

Le Maire informe les habitants qu'afin de répondre aux normes d'accessibilité, la <u>boite aux lettres de La Poste</u> a été déplacée définitivement sur le mur de la Mairie (coté treille).

Nouveaux compteurs Linky:

Des modèles de lettre de refus des compteurs Linky, fournis par la Mairie de Mont-Sous -Vaudrey sont disponibles en Mairie.

PLANTATION DE L'ARBRE AUX VALEURS :

En raison des commémorations du centenaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale, un arbre aux valeurs sera planté le dimanche 25 novembre 2018

Le rassemblement aura lieu à 10 h 45 devant la mairie.

Déroulement de cette cérémonie :

- plantation de l'arbre par les enfants de la commune à 11h00
- dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts à 11h15
- Marseillaise chantée par les enfants du village accompagnés par la fanfare « Les Jamois »
- vin d'honneur offert par la municipalité à 11h30

Les enfants sont invités à venir munis d'une pelle et d'un arrosoir.

<u>Déploiement du dispositif RézoPouce :</u>

Ce dispositif qui sera mis en place sur toutes les communes par la Communauté de Communes est un réseau d'auto-stop sécurisé et organisé. Les auto-stoppeurs sont pris en charge sous des panneaux qui seront installés à l'abri bus pour les personnes qui souhaitent descendre à Arbois et devant la Fruitière Vinicole pour ceux qui veulent se rendre à Buvilly.

Les utilisateurs, qu'ils soient auto-stoppeurs ou conducteurs s'inscriront en ligne ou à la mairie afin d'obtenir une carte sécurisée.

Remise en état des routes suite aux travaux sur le réseau d'eau :

Les travaux de réfection des chaussées débuteront le lundi 19 novembre.

Atelier jeux de mémoire à Pupillin :

L'ADMR organise pour les personnes de plus de 60 ans, des ateliers jeux de mémoire le mardi de 14h à 16h à la salle polyvalente.

Les séances sont les suivantes :

- Mardi 20 novembre 2018
- Mardi 27 novembre 2018
- Mardi 4 décembre 2018
- Mardi 11 décembre 2018
- Mardi 18 décembre 2018
- Mardi 8 janvier 2019
- Mardi 15 janvier 2019

Renseignement et inscription: Tel: 03.84.47.26.31 Mail: info.fede39@admr.org

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le maire La secrétaire de séance

Christian JAQUIER Claudine THIEVENT